

**CAHIER DES CHARGES**

**Madame/Monsieur**

**Professeur-e assistant-e en prétitularisation conditionnelle au niveau professeur-e associé-e**

Taux d'activité (minimum 50%, maximum 100%) **100%**

La part "Enseignement" doit être comprise	entre	20%	et	50%
La part "Recherche" doit être comprise	entre	50%	et	80%
La part "Administration" doit être comprise	entre	0%	et	10%
La part "Services et mandats" doit être comprise	entre	0%	et	10%

**A) Enseignement**

**A.1) Enseignement structuré**

	cours (standard)	cours (léger)	cours (lourd)	séminaire	exercices	TP (responsabilité)	TP (réalisation effective)	terrain	App	enseignement postgrade	formation continue		
Semestre d'hiver:	(nombre d'heures hebdomadaires)												
Cours à définir	1		0									2,6%	
												0,0%	
												0,0%	
												0,0%	
												0,0%	
Semestre d'été:	(nombre d'heures hebdomadaires)												
Cours à définir	0		0									1,3%	
Cours à définir	1		0									2,6%	
												0,0%	
												0,0%	
												0,0%	
<b>A.2) Supervision de travaux individuels</b>	(au total entre 0% et 20%)												
Encadrements doctorants												10,0%	
Encadrements étudiants en master												4,0%	
<b>A.3) Activités d'enseignement particulières</b>													
<b>Total enseignement</b>												<b>20,4%</b>	<b>20%</b>

Directives du Décanat de la Faculté de biologie et de médecine :

Les professeur-e-s assistante-s en prétitularisation conditionnelle rattaché-e-s à la Section des sciences fondamentales participent à l'enseignement pré-gradué, post-gradué et continu de la Faculté (enseignement structuré, direction de travaux de maîtrise et de thèse, organisation de l'enseignement) selon les besoins du Département et des Ecoles. Elles/ils y prennent part à un taux d'environ 20 %, convenu avec le Décanat, conformément à la Directive 1.13 de la Direction de l'UNIL qui prévoit une fourchette de 20% à 50%.

Processus d'évaluation qualité de l'enseignement :

L'enseignant fait l'objet d'un processus d'évaluation globale individuelle, initiée en principe au terme du 8<sup>e</sup> semestre (soit au début du troisième mandat de deux ans), mais en tous les cas entre le début du 6<sup>e</sup> et la fin du 9<sup>e</sup> semestre, conformément à la Directive 1.4 de la Direction de l'UNIL. L'évaluation de son enseignement repose sur plusieurs critères :

- compétences pédagogiques ;
- adéquation des objectifs et du programme d'enseignement avec les objectifs fixés par les Ecoles (pour l'enseignement pré-gradué en médecine : avec le « Swiss Catalogue of Learning Objectives for Undergraduate Medical Training ») ;
- qualité des supports de cours/supports d'apprentissage (« textbooks », articles) ;
- satisfaction des étudiants et autres participants aux cours.

**B) Recherche**

° Assurer la direction d'un groupe de recherche indépendant au sein du Département de pharmacologie et de toxicologie et en définir les objectifs

55,0%

° Obtenir le financement nécessaire à la recherche de ce groupe auprès du Fonds national suisse de la recherche scientifique et/ou d'autres institutions de financement privées ou publiques

15,0%

° Veiller au respect des dispositions légales et éthiques liées à la recherche

1,0%

° Participer activement à des congrès de niveau national et international

4,0%

° Publier les résultats des travaux scientifiques dans des journaux internationaux expertisés

10,0%

**75%****C) Administration**

° Participer à la gestion du Département (définition de ses missions globales, amélioration de son organisation, etc.) dans un esprit de collaboration

3,0%

° Accepter d'autres charges administratives définies par la Direction du Département

2,0%

Total administration

**5%****D) Services et mandats**

Total services et mandats

**0%****TOTAL (doit être égal au taux d'activité)****100%**

Remarques:

GESTION

Une participation aux activités/au développement du département peut être demandée par la directrice/le directeur de département.

Nom et prénomSignatureDate

Le titulaire

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Le Directeur du département

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_